

La maîtrise des risques clients par secteur professionnel

120 avenue Ledru-Rollin  
 75011 PARIS  
 Tél : 01 55 65 04 00  
 Fax : 01 55 65 10 12

Mail : [codinf@codinf.fr](mailto:codinf@codinf.fr)  
 Web: <https://www.codinf.fr>

Directeur de publication :  
 John MADZELA  
 Rédacteur :  
 Alain WOLGENSINGER

# LA LETTRE CODINF

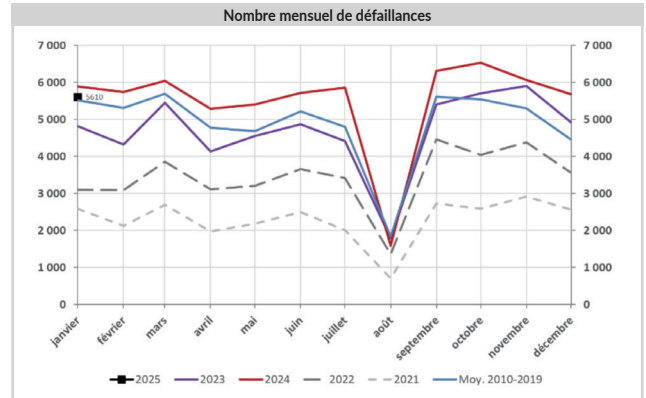


## DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES : DÉCEMBRE SOUS LA CENDRE, JANVIER VA-T-IL SE RÉCHAUFFER ?

Les statistiques 2024 sont sans appel : quelle que soit la source, 2024 aura été une année record pour les défaillances d'entreprises. Les chiffres oscillent entre 66 121 (Banque de France, données révisées) et 67 830 (Enquête ALTARES T4). Et pourtant, chez CODINF, nous restons toujours prudemment optimistes : nous croyons en une (timide) amélioration avec un rapprochement (progressif) vers la moyenne 2010-2019 (cf. Graphe 1) après des années 2021 et 2022 de "quoi qu'il en coûte" où les entreprises étaient sous perfusion. La DGE (Direction Générale des Entreprises) vient à cet égard de publier un article dans le sens de cette analyse.

Les courbes vont dans ce sens, moins rapidement que prévu. Du coup, le Printemps des défaillances risque d'attendre encore un peu : le T1, comme toujours, est un trimestre de défaillances élevées.

**Chiffres janvier 2025** : 65 844 (provisoire), +14,8% par rapport à Janvier 2024, malgré le ralentissement qui se poursuit. Certains secteurs sont à surveiller de près : industrie manufacturière, commerce de gros et sociétés de transport. D'autres semblent plus résilients : le bâtiment, porté par le gros œuvre avec la maçonnerie, l'agroalimentaire (surtout la boulangerie). Certains profils également car les PME-ETI de plus de 50 salariés, durement frappées en 2024, et traditionnellement plus exposées à l'international, pourraient faire les frais des guerres commerciales annoncées par une Administration américaine apparemment désireuse d'en découdre.



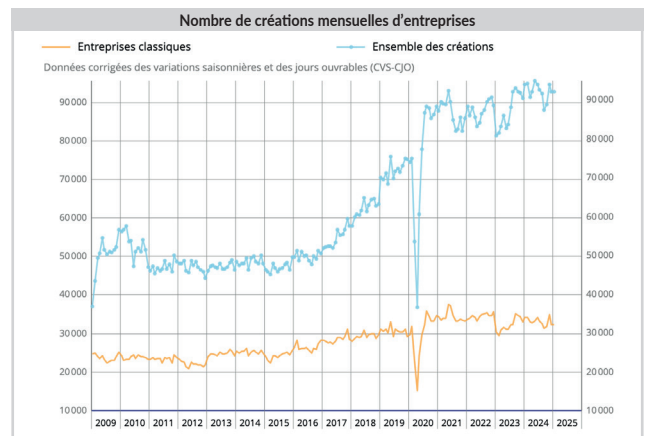
Source : Banque de France

## DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES (SUITE) : COMBIEN DE TEMPS POUR VIDER LA BAIGNOIRE ?

Les Cassandre se fixent sur la baignoire (le nombre total entreprises) qui se vide (les défaillances). Les autres n'oublieront pas de regarder le robinet qui la remplit, (bien) ouvert (les créations). Obstinément, ces chiffres passent sous les radars. Et pourtant (cf. Graphe ci-contre)...

Chiffres corrigés INSEE : 92 824 entreprises nouvelles en Janvier 2025, soit un nombre total d'entreprises créées sur les douze derniers mois (février 2024/janvier 2025) en hausse de +4%. Notamment les entreprises dites "classiques" (+4,6%) et surtout les micro-entrepreneurs (+5,6% et environ les 2/3 de toutes les créations), ce qui compense largement la nette baisse des entreprises individuelles (-6,6%).

Cela expliquerait-il pourquoi l'Etat, à la recherche de recettes, souhaite dès mars prochain leur faire payer la TVA dès 25 000 euros de CA ? Nous n'osons l'imaginer...



Source : INSEE

## QUIZ / LE SAVIEZ-VOUS ?

Vrai ou Faux ? "On peut me faire payer une deuxième fois le transport routier que j'ai déjà réglé. Mais j'ai moyen d'y échapper."

Réponse: **VRAI** puis **FAUX**.

**VRAI** : Il s'agit d'un des effets de la Loi dite Gayssot votée en 1998, introduite dans le Code de Commerce depuis septembre 2000. Un transporteur sous-traitant (d'une société de transport ou d'un transitaire) peut en effet se retourner contre l'expéditeur ou le destinataire pour exiger le règlement la facture restée impayée, même si la facture du donneur d'ordre (le transporteur ou le transitaire) a déjà été réglée !

**FAUX** : Impossible d'y échapper car cette loi est d'application impérative. Autrement dit : Toute clause contraire dans le contrat est réputée non écrite. Quelques explications : Jugée "scélérate" par les uns, "salutaire" par les autres, cette loi très contraignante a pour objectif de moraliser les pratiques de paiement dans le secteur des transports où certains "gros" laissaient traîner voire "oubliaient" leurs règlements. Car on imagine bien que celui qui aura payé 2 fois le même montant (ou presque) en réclamera le remboursement auprès du donneur d'ordre délinquant.



## INCASSABLE, DURALEX ?

Comment va l'entreprise DURALEX depuis son entrée en procédure RJ en mai dernier ? D'importantes décisions et coups d'audace en interne : transformation en SCOP (donc salariés devenus actionnaires), essais marketing audacieux et à succès (boutique éphémère, série collector), des soutiens externes : un prêt important de l'Etat, une clientèle fidèle, une baisse de l'inflation et des coûts de l'électricité (essentiel pour cette fabrication énergie-intensive)

Peut-être fera-t-elle partie des sorties de RJ par voie de continuation (trop rares hélas : environ 5% selon les estimations du terrain).

Et le Credit Manager se rappellera qu'une activité en croissance induit un besoin en financement d'exploitation pour faire face aux exigences de l'activité court terme : stocks et délais clients (pas toujours compensés par les délais fournisseurs). On se réjouira donc de ce mieux mais sans baisser la garde.



## COIN CONSEIL

Pourquoi ne pas profiter du virement instantané ?

Cette réglementation européenne révolutionne les transactions financières en offrant rapidité, efficacité, et gratuité depuis le 9 janvier dernier ! Il donne la possibilité de muscler vos CGV en exigeant, en cas de paiement par virement, qu'il soit instantané. Le système, déjà appliqué par certaines plateformes de ventes entre particuliers type LeBonCoin fonctionne très bien : l'acheteur ne déclenche le paiement qu'après avoir reçu/inspecté la marchandise reçue. De son côté, le vendeur est rassuré de voir l'argent directement crédité sur son compte, irrévocablement.

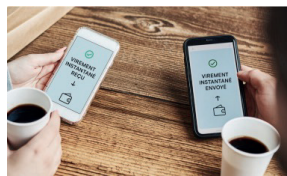


Image extraite du site UFC-Que choisir

Plus généralement, rappelons que le paiement d'avance mérite toute l'attention de votre entreprise :

- En B2C (vente aux particuliers), il est la norme (cf. les commandes sur les sites de vente en ligne).
- En B2B (ventes inter-entreprises), ce paiement est certes moins fréquent, notamment dans un contexte de forte concurrence. Mais il est tout à fait praticable - et recommandé - dans le cas de **nouveaux clients**, de **clients/prospects insolvable**s, ou de **fabrication sur mesure**.

## DO YOU SPEAK PROMPT (WITH) CHATGPT ? DEEP SEEK ? MISTRAL ?

Impressionnante irruption de l'IA (Intelligence Artificielle) dans l'actualité et notre vie de tous les jours !

Comme beaucoup, nous sommes partagés devant les performances inégales, oscillant du meilleur (ex: modèles de lettres de relance fort bien rédigées) au pire : "Qu'appelle-t-on la Loi Gayssot ?" (cf. infra). Réponses des 3 Assistants virtuels : "Une loi de 1992 encadrant les délais de paiement" [Faux], "Une loi de 1990 contre le racisme" [Exact, mais pas seulement] et "Deux lois portées par Jean-Claude Gayssot : une contre le racisme (1990) et une sur le transport routier (1998)." [Exact !]

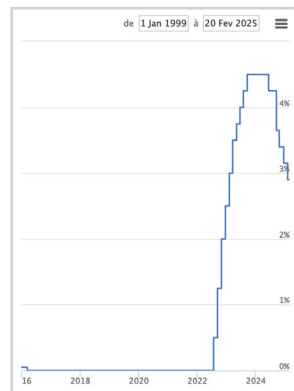
Est-ce vraiment le "prompt" (formulation de la question posée) qui explique de tels écarts ? En tout cas, prudence à tout Credit Manager souhaitant s'appuyer sur ces outils déconcertants.

## BCE = BAISSA CONSTAMMENT ESPÉRÉE

Et de cinq ! Le taux directeur de la BCE (EURIBOR) vient de passer à 2,90%, sous la barre des 3%, malgré la vigilance sur une possible résurgence inflationniste dans un contexte international agité.

Fallait-il que l'actualité soit chargée pour que cette info, tant attendue, soit passée inaperçue !

Car cela signifie que les prêts notamment immobiliers deviennent plus accessibles (d'autant que les banques disposent de liquidités à proposer. Avez-vous - comme nous - reçu une pub de votre banquier vous proposant un taux attractif ?;-). Et certains secteurs comme le BTP devraient en bénéficier.



## RETARDS DE PAIEMENT FOURNISSEURS SANCTIONNÉS PAR LA DGCCRF

Montant sanction (en €)	Raison sociale	Siret	Date
452 000 €	SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE TERRENA	42970729200018	10/01/2025
380 000 €	ALLIANCE HEALTHCARE REPARTITION	42121813200296	20/01/2025
245 000 €	SUEZ RV NORMANDIE	78826162600428	20/01/2025
214 000 €	STMICROELECTRONICS SAS à TOURS	38093259000033	20/01/2025
40 000 €	EUROVIA BASSE NORMANDIE	55206173100089	10/01/2025
36 000 €	PDM INDUSTRIES	39931174500026	10/01/2025
26 000 €	SOCIETE DE TRAVAUX GESTION ET SERVICES	35295873000017	10/01/2025
19 000 €	EUROFOS	40808670000023	20/01/2025
16 000 €	TRANSEPI LOGISTIQUE	39242906400034	10/01/2025
13 000 €	DELPHARM L'AGLE	87802758000025	10/01/2025
9 000 €	SPHERE	39356882900013	10/01/2025
7 000 €	SOCIETE DES TRAVAUX DE L'OUEST	72382074200028	10/01/2025
6 000 €	SAS ESTVIN-PRIMEURS DE LOIRE	39294652100011	10/01/2025

## PRÉSENCE DU CODINF AUPRÈS DES ORGANISMES PARTENAIRES

- Dates du Comité label RFAR : 14 et 28 janvier 2025

## SONDAGE EXPRESS



Et vous, pratiquez-vous le virement instantané dans votre entreprise ?